

Les dangers d'Internet à travers la presse belge et française janvier-mars 2003

Comment la presse française et la presse belge évoquent-elles les dangers d'Internet ? C'est la question que nous avons tenté d'approcher au premier trimestre 2001, en faisant la revue de cinq quotidiens et d'un hebdomadaire d'informations générales : La Dernière Heure-Les Sports et le Soir en Belgique, le Monde, Libération, le Parisien et le Point en France.

Qu'en est-il deux ans plus tard ? Nous avons étudié les mêmes journaux, la Libre Belgique remplaçant le Soir, dont les archives ne sont plus disponibles en ligne. Nous avons choisi d'étudier uniquement la manière dont la presse traitait des risques liés à l'usage d'Internet, même si globalement, nous avons constaté que ces journaux véhiculaient une image d'Internet globalement positive.

1. L'actualité d'Internet au premier trimestre 2003

Entre janvier et mars 2003, l'actualité traite de la crise persistante des start-up, la généralisation de l'usage d'Internet et ses conséquences, les innovations technologiques et leurs perspectives, c'est-à-dire plutôt des technologies de l'information sous un angle économique.

Cette actualité nous intéresse dans la mesure où elle conditionne le traitement par la presse de l'apparition ou de l'évolution de certains risques liés à l'utilisation d'Internet.

Faillite des Start up

« *Au salon des entrepreneurs, la bulle Internet n'est plus qu'un lointain souvenir* », titre le Monde du 18 janvier 2003, elle « *continue* » à crever, nous informe La Dernière Heure du 12 janvier.

Si en 2001, la faillite de certaines Start-up était déjà d'actualité, le phénomène d'éclatement de la bulle spéculative autour d'Internet s'est largement confirmé et continue à avoir des conséquences importantes sur les marchés. Le thème est repris régulièrement dans tous les journaux. On y parle d'ébranlement de la branche high-tech, de milliards de perte pour des compagnies comme AOL. Si reprise il y a, elle n'est pas évoquée avant 2004.

L'arrivée du haut débit

La presse rend aussi compte de la relative généralisation de l'utilisation d'Internet et de l'accès aux connections haut-débit. Le quotidien Libération du 17 mars remarque, à l'occasion de la fête de l'Internet, que 8 ans après son apparition et alors qu'on

célèbre sa 6e fête, « *Internet reste une révolution inachevée en France. Le pays est à la traîne par rapport à ses voisins européens* ». Même si pour beaucoup de professionnels, notamment les journalistes, « *le Net est incontestablement devenu un outil de la vie quotidienne.* »

Dans son édition du 18 mars, Libération titre cependant que « *Le Net a un train d'enfer* » car le marché de l'ADSL « *a été multiplié par trois l'année dernière en France* ». « *Notons que tous les types de connexions, pour tous les types d'utilisateurs sont en croissance* », nous dit La Dernière Heure du 27 janvier. « *Il semble que la croissance d'Internet soit encore loin de fléchir en Belgique* », ajoute le quotidien belge.

L'arrivée de l'Internet haut débit dans les foyers n'est pas sans conséquences. Selon les médias, de ce fait, le piratage en ligne se généralise et fait trembler les maisons de disques et les majors du cinéma.

L'Internet sans fil

« *L'impact de la mobilité se ressent sur tous les secteurs des technologies de l'information* », rapporte La Libre Belgique du 17 mars. Au chapitre des innovations, c'est le WIFI (wireless fidelity), l'Internet sans fil, qui a la vedette. Il est présenté comme promettant plus de mobilité, même dans les avions ; il va permettre de « *trimbaler son bureau avec soi* », annonce La Dernière Heure. C'est le domaine qui devrait « *cartonner* » dans une ambiance plutôt morose.

L'hebdomadaire Le Point du 10 janvier relativise l'ampleur du phénomène en nous faisant constater que « *cette technologie révolutionnaire a bien du mal à décoller en France* » même si « *dans le reste du monde technophile, elle avance à pas de géant.* »

Commerce et réglementation

Toutes ces publications, sur toute la période étudiée, rapportent les nombreuses mesures à l'étude pour une réglementation du commerce en ligne. Elles sont souvent considérées, par les journalistes comme par ceux dont ils rapportent les propos, comme un frein pour un secteur qui connaît déjà des difficultés. Le Point du 31 janvier fait référence à la première loi française d'encadrement de l'Internet dans un article intitulé « *Internet nouvelle vache à lait* », et parle d'une taxation spécifique de services marchands vendus on-line : « *Au risque de tuer dans l'œuf l'économie marchande de l'Internet à peine sortie du marasme provoqué par l'éclatement de la bulle technologique* ».

2. Risques économiques sur les industries culturelles

Loin d'être réglée, la question des droits sur Internet et du piratage en ligne, déjà présente en 2001, est plus que jamais d'actualité.

Le thème le plus couvert par les médias au cours de ce premier trimestre est peut-être celui du piratage, et de l'impact de la copie privée ou illicite sur l'industrie culturelle. Notons qu'en 2001, ce thème était encore inégalement traité selon les journaux.

Cette question est présentée comme un scénario catastrophe qui tourne au cauchemar pour beaucoup de grandes compagnies de disques, plusieurs centaines de millions d'œuvres (chansons, films) disponibles sur le Net relevant du droit

d'auteur. D'après Libération du 8 et 9 mars, pour l'industrie culturelle, « *l'Internet ressemble de plus en plus à un borbier* ». Kazaa dérouté l'industrie musicale, « *le successeur de Napster accueille sur ses services à chaque instant entre 3 et 5 millions d'utilisateurs qui échangent gratuitement des milliers de chansons, de films, de logiciels. Lui et ses clones sont accusés d'être responsables de la chute de 10% en valeur des ventes mondiales.* »

C'est avec l'apparition du logiciel d'échange de fichiers MP3 et le fameux site Napster que les internautes ont pris connaissance des capacités de communication peer to peer (de particulier à particulier). D'après les sondages, un internaute français sur six confesse que le téléchargement de fichiers est sa principale activité sur le Web. « *Les maisons de disques se rebiffent* », annonce le Parisien du 1er mars. La guerre contre les pirates de logiciels est l'affaire de la BSA, Business Software Alliance, une association qui réunit les principaux fabricants de logiciels dans le monde, des traqueurs de pirates sur Internet qui débusquent les internautes qui proposent ou téléchargent des logiciels pirates ou trouvent des sites illégaux. Pour le Monde du 18 janvier, « *L'industrie phonographique considère que la copie privée met en danger l'avenir de la production, ses membres avancent en ordre dispersé quant aux systèmes de protection à mettre en œuvre.* »

Toujours dans son édition du 8 et 9 mars, Libération pose la question de la rémunération des auteurs compositeurs ou éditeurs en contrepartie de la circulation de leurs œuvres sur l'Internet. L'article parle de l'instauration d'un système de licence légale qui obligerait le diffuseur à verser une partie aux ayant-droit et qui permettrait « *de cesser de considérer des milliers d'utilisateurs comme des délinquants* ».

3. Attaquer : virus et cyber-terrorisme

Thème dominant il y a deux ans, il est encore très présent dans l'ensemble des journaux et des magazines étudiés.

Dans La Libre Belgique du 3 février, on parle de « *Cyberattaques de plus en plus méchantes* ». Selon le quotidien belge, les hackers s'en seraient « *donné à cœur joie depuis le début de l'année* ». Il cite une enquête du premier éditeur d'antivirus, révélant que les entreprises subissent entre 20 et 45 attaques par mois. « *Il semblerait que le nombre d'attaques soit en baisse mais qu'elles seraient de plus en plus complexes, de plus en plus virulentes et de plus en plus rapides* ». La Dernière Heure du 5 février, quant à elle, parle d'une « *Hausse des cyberattaques au deuxième semestre 2002* ». Depuis le virus baptisé I love you, les mails sont mieux protégés, les hackers se tournent vers d'autres moyens de transmission. Comme les vers ou Slammer SQ Hell. « *Le programme malicieux Slammer perturbe Internet* », titre Le Monde du 1er février. « *Slammer: un ver qui échappe aux logiciels de protection et attaque la mémoire des ordinateurs* ». Et La Dernière Heure de reprendre dans son édition du 5 février : « *La très sérieuse attaque du ver a ralenti le trafic Internet dans le monde entier* ».

On parle de « *Blended threats* » dans la Libre Belgique du 3 février : attaques combinant différentes méthodes. Le Monde du 1er février nous propose lui aussi une typologie des virus : les vers sont des « *programmes généralement nuisibles qui utilisent les propriétés d'un réseau informatique pour se diffuser. Les bombes logiques s'activent en fonction de certains paramètres déclencheurs, tels qu'une date et une heure précise. Les chevaux de Troie ouvrent des portes dérobées dans l'ordinateur victime. Les virus de Boot se transmettent uniquement par disquettes et modifient le démarrage de la machine.* »

Aux cyber-escrocs et cyber-pirates viennent s'ajouter les cyber-terroristes. Ce terme nouveau semble bien être directement né des événements du 11 septembre 2001. Selon la Libre Belgique du 3 février, leur nombre « *resterait très limité mais il s'agirait plutôt de "petits jeunes" qui cherchent à épater leurs copains* ». La sécurité des réseaux informatiques contre les cyber-terroristes est néanmoins devenue une priorité de l'administration américaine. Internet est en effet « *perçu comme un moyen de communication efficace et discret pour divers groupes, notamment terroristes* » (Le Monde 18 mars).

La guerre devrait engendrer de nouvelles mesures, « *les Américains pourraient bloquer Internet pour torpiller un ennemi potentiel et récupérer le contrôle total de toutes les communications* », écrit-on dans la Dernière Heure du 14 février.

4. Respect de la vie privée du citoyen et du consommateur

Protection du consommateur

Thème persistant par rapport à 2001, il se nourrit avant tout de faits divers. On le retrouve notamment dans le quotidien populaire la Dernière Heure.

« Commerce sur Internet : méfiance », titre La Dernière Heure du 7 février. Selon l'article, les plaintes seraient en constante augmentation. « Tout ou presque peut désormais s'acheter sur Internet mais pas sans risques : exécution tardive ou inexistante du contrat, information partielle ou manquante en matière de suppléments portés en compte, absence fréquente de clause permettant de renoncer à la commande. » La presse rapporte que nombre de consommateurs s'inquiètent, souvent à raison, d'offres suspectes de loteries étrangères ou de pyramides financières.

Dans ce même article, on annonce la « Création d'une cellule spécialisée » en Belgique : « l'inspection économique traque les fraudes. 8/10 ne respectent pas la loi belge sur les pratiques de commerce. »

Toujours dans la Dernière Heure (11 mars), on rapporte la mésaventure de Kathy, victime d'une arnaque. « C'est possible sur Internet, nous dit le journaliste, il faut toujours vérifier ses factures de téléphone et il faut toujours faire attention aux publicités qu'on reçoit sur Internet car le vide juridique est tel qu'il n'y a quasiment aucune parade contre ce genre d'incident. » Les médias ne soulignent pas d'évolution marquante sur cette question, entre 2001 et aujourd'hui.

Exploitation de données personnelles

Selon la presse étudiée, les internautes ne font pas encore totalement confiance aux démarches administratives via l'Internet. La crainte du manque de confidentialité et du vol d'information en ligne pourrait freiner la généralisation du vote ou de la déclaration d'impôts via Internet. Le discours se veut rassurant. « *Vos impôts seront en ligne dès ce mois de juin*, annonce la Dernière Heure du 15 mars 2003. *Le gouvernement garantit une connexion sécurisée.* »

En 2001, on évoquait, de façon plus régulière, le contrôle arbitraire du personnel utilisant Internet dans l'entreprise. Ce type de crainte s'étend aujourd'hui à la sphère privée : la Dernière Heure du 10 février, dans un article intitulé « *Parents, Conjoints, Patrons : Espions!* », cite l'existence de logiciels espions qui permettraient de contrôler les mails et la navigation Internet d'une tierce personne, les mêmes entreprises proposant des logiciels de contre-espionnage.

La Dernière Heure du 17 janvier parle de la diffusion d'un fichier de mauvais locataires (considéré illégal et à l'encontre des droits des locataires) répertoriant les

locataires accusant un retard de paiement de trois mois.

La Libre Belgique du 6 mars et la Dernière Heure du 7 mars annoncent la naissance de l'expression: « *se googler* », se référant à des particuliers cherchant à se renseigner sur d'autres particuliers : « *infractions, c.v, adresse E-mail. Maintenant quiconque utilise un ordinateur apparaîtra quelque part dans Google* », prévient La Libre Belgique.

En ce qui concerne le Wi-Fi, on parle de manque de confidentialité, d'intrusions indésirables, de risques de piratage. Le Point du 10 janvier attire l'attention sur le fait que « *le WI-FI public en est encore à ses balbutiements, n'importe qui peut se connecter à votre installation dans un réseau de 50 mètres. Il doit être prudemment considéré pour ce qu'il est : une extension du réseau filaire, aussi peu confidentiel que ce dernier.* »

5. Désinformation, manipulation et risque d'être mis en contact avec des informations illicites ou choquantes

En janvier-mars 2001, les dangers les plus fréquemment évoqués relevaient de la sphère de l'économie et de la technique, plus rarement des dommages à la personne. S'il est encore vrai que les aspects technico-économiques sont largement couverts par les médias, ils ne semblent pas radicalement dominer l'actualité des risques liés à Internet. Les notions de désinformation, voire de manipulation, ainsi que celui de la présence de sites illicites et choquants sont traités régulièrement sur toute la période. Ces craintes semblent avoir été renforcées par les attentats du 11 septembre 2001.

Manipulation de l'opinion

Dans le contexte actuel, l'Internet fait figure de média hors normes qui permet à la fois une information plus variée et de différentes origines mais peut aussi être un outil de propagande et de manipulation.

Selon le Monde du 1er mars, « *la société mondialisée contribuerait au développement des réseaux sectaires par le recours à des outils de communication comme Internet* ». Pour Sergio Vieira de Mello (Haut Commissaire des Nations-Unies aux Droits de l'homme) interrogé par Libération à l'occasion de la fête de l'Internet Le 18 mars 2003, « *si l'Internet joue un rôle considérable dans le développement démocratique et le brassage des idées, il représente en même temps un danger pour les droits de l'homme dans la mesure où il ouvre un très large espace aux idées dangereuses, voire criminelles, tels l'antisémitisme et d'autres opinions racistes ou véhiculant l'intolérance religieuse, dont l'islamophobie.* »

La Libre Belgique du 20 janvier parle de « *Fondamentalisme en ligne* », d'éloge du terrorisme. Libération du 23 février, de fatwa en ligne, du site shareeah.com qui afficherait un lien avec l'adresse électronique Taliban on-line : grâce à Internet, les muftis espèreraient accroître leur influence morale sur les musulmans.

La Dernière Heure du 13 février rapporte ce fait divers sordide : « *Trois jeunes retrouvés morts à la suite d'un pacte rencontré sur un site Internet, ils se sont mis d'accord pour se suicider* ». L'édition du 11 février précise que l'éloge des attentats et termes offensants seraient passibles de sanctions pénales.

Désinformation

Comme en 2001, les médias citent à plusieurs reprises « *des e-mails bidons qui*

viennent se perdre dans nos boîtes aux lettres » (La Dernière Heure, 7 janvier). Mais cette fois, ils insistent plus sur l'aspect manipulation que sur le coût ou sur les conséquences techniques. Ce sont en fait des hoax, des canulars dont le but serait « *d'apporter la satisfaction à son concepteur d'avoir berné un nombre énorme de personnes. Il ne présente pas de danger pour l'ordinateur mais entraîne la désinformation en engendrant de fausses rumeurs et porte atteinte à l'image des sociétés et des personnes. Il encombre les réseaux et provoque un ralentissement des connections Internet.* » Dans ce même article, une liste de ces canulars est proposée : faux virus, chaînes de solidarité, gain, bonne et mauvaise fortune, pétitions.

Pornographie, Pédophilie et Prostitution sur le Net

C'est un thème, souvent lié aux faits divers, qui revient régulièrement dans certains quotidiens comme la Dernière Heure. On voit cependant, à travers plusieurs articles, qu'il existe une réflexion autour de ce thème surtout en ce qui concerne la protection des mineurs.

La Dernière Heure du 14 mars parle de « *Nus et érotisme sur le Net* » qui prennent de plus en plus d'ampleur. C'est un milieu où l'on se sert beaucoup d'Internet « *pour lier contact et fixer rendez-vous, c'est discret, rapide et surtout anonyme mais on ne sait pas toujours qui est derrière* », prévient-on. Le 5 février, la Dernière Heure insiste sur les dangers du Chat pour les jeunes : « *l'Internet recèle pas mal de dangers pour les enfants : sites plus que coquins ou Chat sur lesquels se branchent de dangereux pervers sont autant de risques contre lesquels tout parent ou enseignant doit mettre ses rejetons en garde.* » On évoque une enquête contre la pédophilie, une campagne de prévention et de lutte ainsi que le lancement, par le Ministère de l'Enfance, de l'opération Educaunet/Cliquer futé dans toutes les classes de primaire francophone pour éduquer les enfants aux risques d'Internet. Cette campagne a provoqué dans la Dernière Heure et Le Soir des prises de positions souvent fortes sur les méthodes à adopter en matière de protection des enfants sur Internet.

Le 11 février, la Dernière Heure évoque « *la nécessité de renforcer les mécanismes de protection* », la mise en place de différents codes enfants et adultes et la généralisation des filtres d'accès face aux dangers d'Internet. L'article cite l'éventuelle instauration de lois qui permettraient à un juge de supprimer un site de la zone belge (.be) « *s'il constate des abus en matière de pratiques du commerce ou si le site en question est à caractère pédophile* » et la création d'un niveau spécifique comme child.be pour les sites s'engageant à respecter les mineurs. Le 10 février, la Dernière Heure rappelle l'existence de filtres sur certains logiciels de navigation.

Le Parisien du 23 janvier parle de la « *Crainte du développement d'une prostitution cachée via Internet* ». Ce thème lié à l'actualité politique est repris par plusieurs journaux.

6. Les risques culturels et sociaux

Fossé numérique et crainte de l'émergence d'une pensée unique

Certains risques sont perçus comme plus immédiats et les journaux s'en font plus souvent l'écho tandis que d'autres sont des problématiques de fond qui ne trouvent pas toujours leur place dans des faits liés à l'actualité. C'est le cas, par exemple, des grandes questions autour du fossé numérique.

Même si ce n'est pas le thème le plus couvert, la question du fossé numérique reste d'actualité. C'est souvent par l'intermédiaire de personnalités du monde politique ou

scientifique que les médias l'abordent. Le Monde du 6 mars publie un article d'Abdoulaye Wade, président du Sénégal, intitulé : « *Fossés numériques ; solidarité numérique, marges numériques* ». La fête de l'Internet est aussi l'occasion de faire ressortir les problématiques de fond : « *Sur 2,8 milliards de personnes vivant à ce jour avec moins de 2 dollars par jour combien ont accès à Internet ?* », s'interroge le Monde du 18 mars. « *Sous l'effet du grand décalage entre les évolutions économiques et technologiques; la société des hommes s'est mise à se diviser en deux groupes séparés par le fossé numérique, le Nord et le Sud.* »

Le fossé numérique y est décrit comme l'un des plus grands problèmes de la société actuelle, celui d'un monde à deux vitesses qui fait que certaines entreprises se développent de façon quasi monopoliste à l'échelle du monde. « *Plus on est riche, plus on dispose des dernières technologies à la maison* », pouvait-on lire dans la Libre Belgique du 7 février.

La Libre Belgique du 16 mars publie un extrait d'un article de Joël de Rosnay sur la société de l'information au 21^e siècle, dans lequel il s'interroge sur un contrôle centralisé des contenus ou leur autorégulation par les usagers. « *La communication en réseau isole-t-elle ou rapproche-t-elle les êtres humains ?* » demande-t-il. Le quotidien cite également les extraits d'un entretien accordé au Nouvel Observateur où Joël de Rosnay soulignait que « *Dans nos sociétés industrialisées, informatisées, connectées aux autoroutes de l'information, la vitesse peut apparaître comme un dangereux catalyseur de fracture sociale. Il y a des bénéficiaires du monde à grande vitesse et les autres; fossé numérique mais aussi fossé temporel, les réseaux multimédias interactifs isolent et rapprochent à la fois. Ils doivent être en partie contrôlés par le haut mais aussi par le bas grâce à la mobilisation des usagers autour d'un certain nombre de valeurs et de contraintes, il peut y avoir homogénéisation des cultures, mais en même temps, on assiste à une émergence de la diversité et de la variété.* »

Risques d'aliénation de type cognitif ou psychologique

Contrairement à ce qui avait été remarqué en 2001, on trouve aujourd'hui quelques références aux dangers de type cognitif et psychologique. La Dernière Heure du 7 février parle des dangers du virtuel : « *Il consultait des sites sur le compte des autres. Problème de cette génération qui est né avec une souris dans la main, vit dans un monde virtuel, a totalement perdu le sens des réalités. Il avait l'impression d'entrer dans un monde n'appartenant à personne.* »

Et si la presse ne fait, semble-t-il, plus autant référence à Big Brother, l'élan de la technologie et le travail nomade font émerger un certain nombre de craintes et de possibles dérives. La Dernière Heure du 23 février, dans un article intitulé « *Vaste bureau plus ou moins net* », nous promet un monde à la Minority Report de Steven Spielberg, une sorte de gigantesque base de données. « *Les employés pourront travailler de partout. Ils pourront travailler sans y être... mais qui dit bureau plus vaste ne dira-t-il pas aussi travail plus vaste ? Cela ne signifiera-t-il pas aussi qu'en étant joignable et localisable de partout, l'employé perdra sa liberté ? En tous cas les technologies seront bientôt prêtes.* »

Nouchine Motebassem, Clemi

Quelques précisions méthodologiques

Tout comme en 2001, nous avons choisi d'étudier uniquement la manière dont la presse traitait des risques liés à l'usage d'Internet. La recherche ne s'est pas faite de façon systématique et son résultat n'est donc pas scientifique. Il devrait cependant pouvoir donner une idée des grandes tendances et variations concernant notre sujet.

Supports retenus

Quotidiens :

- La Dernière Heure/Les Sports (Belgique)
- La Libre Belgique (Belgique)
- Le Monde (France)
- Le Parisien (France)
- Libération (France)

Hebdomadaire

- Le Point (France)

Notons la variété formelle de ces publications et l'incidence que cela peut avoir sur la façon dont le sujet qui nous intéresse y est traité. Le quotidien La Dernière Heure, par exemple, publie avec une plus grande fréquence des articles liés aux risques d'Internet, ce qui peut s'expliquer par le fait que le journal traite plus généralement l'information de type fait divers.

Collecte des articles

Le corpus est constitué à partir d'archives essentiellement en ligne des journaux retenus. La collecte des articles a été conditionnée par les performances des moteurs de recherche de chaque titre et par le nombre d'interrogations.

Nous avons repris la liste de termes de 2001 soit : danger, péril, risque, menace, Internet, Web, toile, net, droits d'auteur, fracture numérique, pirate. Nous y avons ajouté des termes tels que filtres, cyber-terrorisme, peer to peer, slammer, virus.